



p. 06

**En direct
des territoires**

Melun Pays-de-Seine

De nouveaux locataires
bien accueillis!



p. 08

Regard sur

**Jacqueline
Boutteville retrouve
le sourire**

LE JOURNAL DES LOCATAIRES D'HABITAT 77

OCTOBRE 2020

HABITAT 77 & Vous

DOSSIER

#7

**VERS UN NOUVEL
ACCORD COLLECTIF
ENTRE HABITAT 77
ET SES LOCATAIRES**



 @habitat77.fr

 HABILAT 77

HABILAT
SOLIDAIRE & RESPONSABLE



CÔTÉ CHIFFRE

67,96



C'est le pourcentage de locataires qui se sont connectés via leur smartphone sur le site internet **HABITAT 77** en août 2020. Ils étaient 65,80 % en juillet.

© Adobe Stock



Pour toute demande ou pour toute sollicitation vous pouvez joindre votre bailleur HABITAT 77 selon les modalités suivantes :

Contactez le Centre de Relation Clients

01 64 14 11 11

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30. Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Par mail :

habitat77@habitat77.fr

Par courrier

HABITAT 77

10 avenue Charles Péguy
CS 90074 - 77002 Melun cedex

Retrouvez toute notre actualité en vous abonnant à nos pages

@habitat77.fr

HABITAT 77

@habitat77.fr

ACTUS

UN ACCUEIL PERSONNALISÉ CHEZ HABITAT 77

Vous pouvez vous rendre en agence ou au siège d'HABITAT 77 seulement si vous êtes concerné par l'une des raisons indiquée ci-dessous :

- **Dépôt d'un chèque ou de documents.** Déposez vos documents dans la boîte aux lettres située à l'entrée.
- **Rendez-vous ou accès à la borne de paiement** (au siège ou à Champs-sur-Marne).

Notre personnel vous reçoit **uniquement sur rendez-vous de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h (16 h le vendredi).**

Le port du masque est obligatoire pour vous rendre à l'office. Nous vous remercions par avance de respecter ces consignes afin que votre visite au sein de nos locaux se déroule dans les meilleures conditions.

Pour rappel, nous n'accueillons qu'une seule personne à la fois.

Téléphone : 01 64 14 11 11

E-mail : habitat77@habitat77.fr

DERNIÈRE LIGNE DROITE POUR VOTRE ENQUÊTE SLS 2021



Comme chaque année, HABITAT 77 a envoyé le 22 septembre dernier auprès de ses locataires, l'enquête SLS (Supplément de Loyer de Solidarité) au titre de l'année 2021. La réglementation impose aux bailleurs sociaux de vérifier chaque année la situation familiale, les ressources et les activités professionnelles de leurs locataires par le biais de cette enquête.

Si vous avez reçu le questionnaire, vous devez y répondre **avant le 26 octobre 2020 !**

COMMENT PROCÉDER :

- Complétez le questionnaire reçu à votre domicile.
- **Envoyez-le immédiatement avec les pièces justificatives demandées,** dans l'enveloppe T sans affranchissement à :

HABITAT 77
CENTRE DE TRAITEMENT DES ENQUÊTES
AUTORISATION 12792
75482 PARIS CEDEX 10

Vous pouvez également remplir directement le questionnaire en vous connectant sur **<https://habitat77.enquetelegale.fr>** (si vous êtes concernés, vous avez reçu par courrier un identifiant et un mot de passe temporaire). Pensez à joindre les pièces justificatives scannées : **photocopie complète des avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 de tous les membres de votre foyer, et tout justificatif en cas de changement de situation familiale.**

Pour tout renseignement relatif à l'enquête SLS 2021, vous pouvez joindre votre **Centre de Relation Client au 01 64 14 11 11.**

Attention ! Si vous ne répondez pas à cette enquête, vous vous exposez, après une mise en demeure restée infructueuse, à compter de janvier 2021, à l'**application de pénalités :**

- ▶ Des frais de dossier de 25 € non remboursable,
- ▶ Le paiement mensuel d'un Supplément de Loyer maximum forfaitaire pouvant dépasser 2000 € par mois.

LA PAROLE À VOS REPRÉSENTANTS



QUI CONTACTER EN CAS D'URGENCE ?

Les numéros d'appel d'urgence permettent de joindre gratuitement les secours 24h/24. Il en existe plusieurs et il n'est pas rare de les confondre. Voici les principaux.

- ▶ **Le 15 (SAMU)** - Pour obtenir l'intervention du Service d'Aide Médicale Urgente lors d'une situation de détresse vitale.
- ▶ **Le 17 (Police secours / Gendarmerie)** - En cas de violences, agression, vole à l'arraché, cambriolage pour obtenir une intervention immédiate.
- ▶ **Le 18 (Pompiers)** - Numéro uniquement dédié aux appels d'urgence pour signaler une situation de péril concernant des personnes accidentées ou des biens (incendie, risque d'effondrement, ensevelissement, fuite de gaz, inondation, etc.).
- ▶ **Le 112 (en Europe)** - Accessible gratuitement depuis un téléphone fixe, un portable ou une cabine téléphonique, il s'agit d'un numéro d'appel unique dans tous les États membres de l'UE.
- ▶ **Le 114 (vous êtes sourd ou malentendant)** - Des agents vous répondent et contactent les services d'urgences adaptés les plus proches de chez vous. Disponible 24h/24 et 7j/7, ce numéro est gratuit et accessible par visioconférence, tchat, SMS ou fax.
- ▶ **Le 3117 (transports)** - Si vous êtes victime ou témoin d'une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression dans les bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.
- ▶ **Le 115 - SAMU Social** : vient en aide aux personnes sans-abri et en grandes difficultés sociales.
- ▶ **Le 119** - Numéro dédié aux enfants en danger, victimes de violences physiques ou psychologiques.
- ▶ **Le 3919** - Numéro dédié aux femmes victimes de violences, de chantage ou d'humiliation (accessible du lundi au samedi de 9h à 19h).
- ▶ **Le 3977** - Pour lutter contre la maltraitance des personnes âgées. Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h.
- ▶ **Le 116000** - En cas de disparition d'enfants, il a pour mission d'écouter et de soutenir les familles d'enfants disparus.

CONTACTEZ VOS REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES



ADLCVAM 77/CGL

Monsieur Pierre HOUY

39 rue Jean MOULIN - 77000 MELUN
 Permanences tous les mois de 18h à 19h sauf juillet août et jours fériés
 ▶ 2^e mardi du mois au 39 rue Jean Moulin - 77000 Melun
 ▶ 3^e mardi du mois au 32 rue du Capitaine Bernard de Poret - 77190 Dammarie-les-Lys
 Contact : Monsieur Pierre HOUY au 06 81 32 30 33



CNL

Monsieur Philippe PLAISANCE

17 rue des pêcheurs - 77360 Vaires-sur-Marne
 Tél. : 06 67 59 59 17 - m.plaisance@orange.fr
 Réunion chaque premier samedi du mois de 10h à 12h
 Reçoit également les locataires sur rendez-vous



CSF Melun

Monsieur Jean MEPANDY

Tél. : 06 51 48 63 24 mail : jean.mepandy@gmail.com
 Permanence avec Monsieur Jean Mépandy à la CSF
 11 avenue Saint-Exupéry - Melun
 Sur rendez-vous au 01 64 38 51 63



DAL HLM

Madame Natacha GOUSSIES

Local DAL/HLM6 square Blaise Pascal - 77000 Melun
 afimelunda177@gmail.com
 Permanences logement pour les locataires de Melun Montaigne
 Mardi de 9h à 17h
 Sur rendez-vous au 09 53 59 05 56

À VENDRE

DEVENEZ PROPRIÉTAIRE

d'un appartement de 84 m² à Lieusaint...



Ce 3 pièces, d'une surface de 84 m², est situé dans une résidence sécurisée et en bon état général. Il est vendu avec un emplacement de stationnement en sous-sol.

Prix de vente : **179 888 €* sans frais d'agence**. Frais de notaire réduits : 3 100 €. Charges de copropriété : 522 €/trimestre.

* Prix de vente exprimé hors frais et droits de mutation.
 ** Offres de vente réservées à toute personne physique sous plafonds de ressources de l'accession sociale, parmi lesquels sont prioritaires l'ensemble des locataires de logements appartenant aux bailleurs sociaux disposant de patrimoine dans le département, ainsi que les gardiens d'immeubles qu'ils emploient, conformément à l'article L443-11 du CCH.
 *** Visites sur RDV du mardi au samedi. Les offres d'achat doivent obligatoirement être effectuées au plus tard le 30 septembre 2020, par mail à : commercialisation@habitat77.fr

CONTACTEZ L'AGENCE COMMERCIALE D'HABITAT 77

10 avenue Charles Péguy – CS 90074 – 77002 Melun Cedex

Pour plus d'informations pour l'achat d'un appartement :

MAXIME SASDELLI : ☎ 06 86 40 91 42 ✉ maxime.sasdelli@habitat77.fr

DOSSIER

DÉPART DU LOCATAIRE : VERS UN NOUVEL ACCORD COLLECTIF

Chaque année, plus d'un millier de personnes rendent les clés de leur logement à HABITAT 77. État des lieux, réparations, restitution du dépôt de garantie... Pas facile de s'y retrouver. Aussi, un nouvel accord collectif, rédigé dans un esprit d'écoute, de respect et de dialogue entre l'office et les représentants des locataires, a été élaboré afin que les droits et devoirs de chacun soient plus clairs. Le texte doit maintenant être validé par les locataires.

Un accord collectif, c'est quoi ?

La loi du 23 décembre 1986 dispose que tout bailleur peut conclure un ou des accords collectifs avec ses locataires ou associations de résidents. L'accord collectif a notamment pour objectif de fixer des nouvelles règles juridiques qui s'imposent sur tout ou partie du patrimoine d'un même bailleur. Dans l'accord collectif *Départ du locataire*, l'objectif est de clarifier les droits et devoirs de chacun, locataire et bailleur, depuis les formalités de départ du logement jusqu'à l'établissement du décompte définitif de sortie. L'accord doit impérativement tenir compte des dispositions réglementaires en vigueur.

Sur quoi porte-t-il ?

Les domaines d'application d'un accord collectif sont multiples : maîtrise de l'évolution des charges récupérables, grille de vétusté, amélioration et entretien des logements et des parties communes, locaux résidentiels à usage commun, etc. L'accord collectif, conclu par HABITAT 77 et les représentants des locataires, porte ici sur les conditions de départ du logement. Il revient sur les formalités de congé du logement, le délai de préavis applicable, la visite conseil, l'état des lieux de sortie, la grille de vétusté, les indemnités dues en cas de dégradations, la régularisation des charges et la restitution du dépôt de garantie. Le texte décrit enfin les voies de

recours possibles en cas de litige entre le locataire et HABITAT 77.

Pourquoi un nouvel accord ?

« Le précédent accord datait de 2012. Depuis, les textes réglementaires qui encadrent les conditions de départ du logement ont beaucoup évolué », explique Évelyne Menez, directrice de clientèle chez HABITAT 77. « Lors du Conseil de Concertation Locative du Patrimoine (CCLP) du 10 mars 2020, nous avons proposé de réécrire totalement le texte », indique Pierre Houy, administrateur et représentant des locataires. « Il était nécessaire de faire évoluer plusieurs points dans l'intérêt des locataires », précise Jean Mépandy.

Comment s'est déroulée la concertation ?

Pour établir un nouvel accord respectueux des intérêts de tous, HABITAT 77 a constitué un groupe de travail, avec ses propres représentants – dont René



© Adobe Stock

▲ Rédigé par HABITAT 77 et les représentants des locataires, le texte apporte de réelles avancées quant aux formalités de congé du logement.

III Le saviez-vous ?

1 325 résidents ont rendu leurs clés à HABITAT 77 en 2019. Ce qui représente un peu plus de 7 % du parc de l'office, qui gère 18 558 logements (chiffres au 1^{er} janvier 2020).

Cascalès, directeur juridique; Évelyne Menez, directrice clientèle; Aleksandra Chriment, responsable quittancement-charges et Romain Decourcelle, responsable du service achats – et les administrateurs élus et représentants des associations de locataires portant la voix de ceux d'HABITAT 77. Entre le printemps et l'été, « nous nous sommes réunis trois fois, parfois en visio-conférence en raison de la Covid-19, pour débattre et faire remonter les problématiques rencontrées par les résidents », relate Pierre Houy. « Il est ressorti de ces rendez-vous une grande qualité d'écoute, ainsi que des échanges

« Grande qualité d'écoute et des échanges fructueux »

fructueux qui ont contribué à d'excellentes bases de négociations », précise Jean Mépandy.

Quelles avancées prévoit le texte ?

Dans sa version approuvée en Conseil de Concertation Locative du Patrimoine, le 8 septembre dernier, le nouvel accord prévoit notamment « trois avancées significatives pour les locataires », comme l'indique Jean Mépandy. Celle qui lui tenait le plus à cœur concerne la suppression de la part des réparations à la charge du résident, lorsque son logement n'a pas bénéficié de travaux depuis 20 ans. « HABITAT 77 s'est engagé également à revoir son fonctionnement pour le calcul des charges prévisionnelles afin de limiter les trop-perçus », précise Évelyne Menez. Par ailleurs, la restitution du dépôt de garantie dans un délai maximum d'un mois après le départ du locataire dans une large majorité des cas, vise à mieux prendre en compte leurs contraintes financières.

Quand le nouvel accord entrera-t-il en vigueur ?

Dans une logique de concertation complète, le texte est soumis à la lecture et à la validation de l'ensemble des locataires d'HABITAT 77, au travers du présent numéro, via un encart spécifique

III Un travail d'équipe tout au long de l'année 2020

La phase de concertation s'est déroulée en plusieurs temps.

- ▶ **10 mars** : le Conseil de Concertation Locative du Patrimoine décide de rédiger un nouvel accord.
- ▶ **Avril** : HABITAT 77 présente un avant-projet aux représentants des locataires.
- ▶ **De mai à août** : trois réunions d'échanges et de négociations ont lieu entre HABITAT 77 et les représentants des locataires.
- ▶ **8 septembre** : approbation du nouvel accord par le conseil de Concertation Locative du Patrimoine.
- ▶ **31 octobre** : date limite de réception du texte par les locataires.
- ▶ **31 décembre** : après cette date, il ne sera plus possible de s'opposer à l'accord.
- ▶ **2021** : 1^{er} Conseil d'administration d'HABITAT 77 avec l'approbation du nouvel accord collectif relatif au départ du locataire, sauf si plus de 50 % l'ont rejeté.
- ▶ **Puis signature** par les associations représentatives des locataires d'HABITAT 77 et entrée en vigueur du nouvel accord.



© Adobe Stock

▲ Le nouvel accord pourrait entrer en vigueur début 2021.

accompagné d'un coupon-réponse individuel. Chaque locataire dispose d'un délai de deux mois pour exprimer un éventuel refus de ce nouvel accord (soit jusqu'au 31 décembre 2020). Si moins de 50 % des locataires d'HABITAT 77 le rejettent, l'accord sera considéré comme accepté. Il pourrait alors entrer en vigueur en début d'année 2021.

Comment les locataires peuvent-ils exprimer leur avis ?

Un coupon-réponse est joint au texte. En cas d'opposition à l'accord, il suffira de le retourner avant le 31 décembre 2020 à :

HABITAT 77
Direction de la Clientèle
10 avenue Charles Péguy
CS 90074
77002 Melun Cedex

En l'absence de réponse, l'accord collectif sera implicitement considéré comme accepté. « En tant qu'administrateurs et représentants des locataires, nous avons tout fait pour garantir un accord le plus équitable possible. Maintenant, il est important que chaque locataire prenne le temps de lire ce texte et de s'exprimer. Pour que les choses fonctionnent, chacun a son rôle à jouer », insistent Pierre Houy et Jean Mépandy.

EN DIRECT DES

TERRITOIRE NORD SEINE-ET-MARNE

PARIS VALLÉE DE LA MARNE

Cirque en plein air sur l'esplanade Beauregard à Torcy

Mercredi 9 septembre, sur l'esplanade Beauregard, s'est tenu le premier spectacle de cirque de l'année, réalisé par deux acrobates argentins de la compagnie Balbà. Durant une vingtaine de minutes, suspendus à trois mètres au-dessus du sol, les deux artistes ont donné leur représentation sous les yeux ébahis des petits comme des grands dans le respect des gestes barrières. Ce spectacle a été diffusé par la Ferme du Buisson, Scène nationale de Marne-la-Vallée, en partenariat avec la ville de Torcy. À refaire sans modération.



© Ville de Torcy

▲ La compagnie Balbà en éblouï les spectateurs présents et... médusés.

GONDOIRE PAYS DE FRANCE

Quand les locataires embellissent leur résidence

Le square Guy-Moquet, construit en 1968 à Mitry-Mory, compte 88 locataires dont la plupart résident ici depuis plusieurs décennies. Certains y sont même nés! Très attachés à leur résidence, les habitants veillent au respect de leur environnement et à son embellissement.

Ils se sont ainsi appropriés les espaces communs, devant les immeubles de la résidence, pour créer des parterres de végétaux et de fleurs et profiter ainsi d'espaces colorés aux odeurs florales rappelant que la



▲ Un vrai plaisir des yeux au bénéfice des résidents.

nature est généreuse. Les lieux sont respectés et profitent à tous.

Cette initiative, que souhaite encourager HABITAT 77 sera prochainement complétée par la mise en place d'un nouvel espace dédié aux plantations et, d'ici l'année prochaine, par l'installation de robinets extérieurs visant à faciliter l'arrosage et permettre à la nature de reprendre ses droits dans la résidence.

PAYS DE LA BRIE

Renforcer la sécurité de nos locataires !

Lundi 6 juillet, Denis Jullemier, président d'HABITAT 77, Paul Gibert, directeur général de l'office et Ugo Pezzetta, maire de la Ferté-sous-Jouarre se sont rendus au sein de la résidence Montmirail pour faire le point sur le dispositif de vidéo-surveillance et la sécurisation du site.

Les équipes d'HABITAT 77, de la mairie, de la gendarmerie de Coulommiers et de la Ferté-sous-Jouarre, ainsi que de la police municipale, sont au travail pour améliorer la tranquillité résidentielle et faire en sorte que les familles puissent jouir paisiblement des espaces extérieurs de cette belle résidence.



▲ Pérenniser la tranquillité au sein de la résidence Montmirail.

TERRITOIRE SUD SEINE-ET-MARNE

MELUN PAYS-DE-SEINE

Entrée des locataires à Vaux-Le-Pénil

Le 1^{er} septembre dernier, les nouveaux locataires ont été accueillis par Denis Jullemier, président d'HABITAT 77, Paul Gibert, directeur général, ainsi que Françoise Ober, responsable



▲ Cette résidence, située dans un quartier pavillonnaire, offre de réels atouts à ses habitants.

du territoire Melun Pays-de-Seine, qui était accompagnée par ses gestionnaires de secteur et gestionnaires locatives.

La résidence, située au 112 rue de la Flotte à Vaux-le-Pénil dans un quartier pavillonnaire, comprend 11 logements (4 pavillons P4, 3 pavillons P3, 4 appartements P2 dont 2 pour



▲ Chaque locataire a été convié à effectuer un état des lieux d'entrée de son logement.

TERRITOIRES

Personnes à Mobilité Réduite [PMR]), des panneaux solaires en toiture des pavillons pour couvrir une partie de la production d'eau chaude sanitaire, 11 places dans un parking aérien sécurisé et des jardinets pour les pavillons et logements en rez-de-chaussée. Chaque locataire a été convié à effectuer un état des lieux d'entrée dans son logement, puis s'est vu remettre les clés afin d'emménager rapidement. La satisfaction pouvait se lire sur les visages. Enfin un nouveau lieu de vie à la hauteur des espérances.

Partages de jardinières au sein de la résidence Châteaubriand

Depuis le mois de mars, des herbes aromatiques, légumes de saison et fleurs en tout genre ont été plantés dans toute la résidence Châteaubriand, à Melun, par les membres du collectif CLCLBA (Coordination des Locataires Châteaubriand, Lamartine,



▲ **HABITAT 77 accompagne toutes les initiatives solidaires et responsables, comme ici à Melun.**

Beaugard et alentours) avec à leur tête, Josiane et Christian Tortillon. HABITAT 77 et la ville de Melun ont immédiatement fourni le matériel et les plantes afin d'encourager l'initiative des résidents. Aujourd'hui, tous ont tout loisir de profiter du fruit de leur travail en allant récolter tomates, concombres, courgettes et autres herbes aromatiques. L'entretien est assuré par les locataires eux-mêmes et supervisé par les gardiens du site. Une inauguration a été organisée par HABITAT 77 en présence de Denis Jullemier, le président de l'office, Paul Gibert, son directeur général et Louis Vogel, maire de Melun.

MELUN PORTE DE LA BRIE

Bien vivre dans le quartier des Mézereaux !

Un projet de création de piste cyclable sur la dalle des Mézereaux s'est concrétisé par la signature d'une convention pour l'insertion sociale en partenariat avec INITIATIVES 77 le 19 août dernier. Ce chantier a pour objectif de recréer du lien social dans le quartier, d'améliorer l'attractivité du patrimoine d'HABITAT 77, mais aussi de favoriser l'insertion par le travail.



▲ **Le chantier devrait s'achever à la fin du mois d'octobre 2020.**

SÉNART

Ressourcerie éphémère à Savigny-Le-Temple

Du 24 juin au 11 juillet, la Ressourcerie éphémère était présente à Savigny-le-Temple pour effectuer des collectes de vêtements,



▲ **Belle initiative de collecte et de recyclage d'anciens objets que les habitants ne souhaitent pas conserver, à Savigny-le-Temple.**

vélos, appareils électriques, meubles, jouets et objets du quotidien dont les habitants souhaitent se séparer.

L'objectif de cette initiative organisée par l'association REFER, à laquelle HABITAT 77 a participé, consiste à réduire les déchets et à valoriser les pratiques "seconde main". La Ressourcerie éphémère a ainsi pu collecter de très nombreux objets apportés par les habitants de Savigny-le-Temple. Ceux-ci ont été pesés et triés, avant d'être recyclés puis réutilisés. Ils vont ensuite connaître une seconde jeunesse, en étant valorisés, nettoyés et transformés.

GÂTINAIS SEINE-ET-LOING

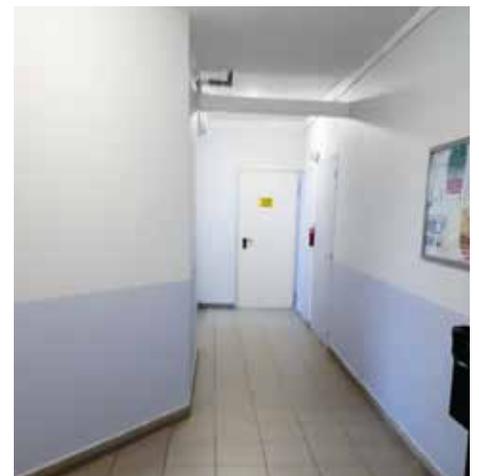
Des cages d'escaliers remises à neuf

Le territoire gâtinais Seine-et-Loing a profité de l'été pour effectuer la remise en peinture de plusieurs cages d'escaliers, notamment à Bagneaux-sur-Loing, à Saint-Pierre-les-Nemours, à Darvaut, et à Champagne-sur-Seine, au 16-17-19 et 21 rue du Merisier.



▲ **21 rue du Merisier à Champagne sur Seine.**

Une vraie satisfaction pour les équipes de proximité et les locataires qui se réjouissent du travail accompli et du résultat !



▲ **Coup de peinture à Bagneaux-sur-Loing.**

REGARD SUR

AUTONOMIE : DES AMÉNAGEMENTS QUI CHANGENT LA VIE

En cas de handicap ou de perte d'autonomie, tout locataire peut demander l'aide d'HABITAT 77 pour aménager son logement. À Bussy-Saint-Georges, Jacqueline Boutteville, 76 ans, apprécie le confort et la sécurité de sa nouvelle douche, beaucoup plus adaptée à son état de santé que son ancienne baignoire. Rencontre.

C'est un T2 de 46 m² dans une résidence arborée à Bussy-Saint-Georges, au nord du département. Jacqueline Boutteville y a rejoint son fils, il y a 5 ans. « Avec l'âge et atteinte de la maladie de Lyme, mon état de santé s'est beaucoup dégradé ces dernières années. Je ne peux plus vivre seule, mais j'ai de la chance, je me plais beaucoup ici. Partir m'aurait rendue triste ». Jacqueline y aurait pourtant été contrainte sans l'intervention de l'office pour aménager son intérieur. « Nous avions une baignoire qui devenait difficile d'accès pour moi, et je craignais de me blesser. » L'an dernier, son médecin lui prescrit alors une ordonnance pour l'installation d'une douche. « Dans ce cas, ou dès qu'un locataire sent que son logement n'est plus adapté à ses besoins, il faut prendre contact avec l'office, souligne Romain Vassy, référent pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) chez HABITAT 77. Sur place, nous discutons et regardons ce qui peut être réalisé. Si le locataire présente un taux d'incapacité de 80 % et plus, attesté par la Maison départementale des Personnes Handicapées, nous prenons en charge les devis auprès des entreprises, les travaux ainsi que tout ou partie du financement. »

« Aider au mieux nos locataires »

S'il ne dispose pas de cette attestation, et selon le projet, « nous pouvons autoriser le locataire à faire lui-même appel à une entreprise ». Mutuelles, caisses de retraite, Maison départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ou l'Agence nationale de l'Habitat (ANAH) peuvent accorder des subventions. Une autre solution consiste à se voir allouer un autre logement. « Notre objectif est toujours de faire au mieux pour nos locataires. »

Depuis le mois de juin, après cinq jours de travaux effectués par des « ouvriers très discrets », Jacqueline Boutteville a retrouvé la sérénité. « J'ai une barre pour accéder à la douche, un siège amovible et un appui pour m'aider à me redresser. C'est propre, efficace, confortable. Quoi demander de mieux ? »

Depuis 2009, 270 locataires ont bénéficié de l'aide d'HABITAT 77 pour aménager leur logement (avec un budget moyen de 5500 € par projet). L'office est également engagé dans une démarche de mise en accessibilité de ses commerces, locaux associatifs et professionnels pour les personnes à mobilité réduite.



Dans le logement de Jacqueline Boutteville, une douche remplace désormais la baignoire pour plus de confort et de sécurité.

DEMANDE DE TRAVAUX COMMENT PROCÉDER ?



• Pour qui ?

Tout locataire présentant des problèmes de mobilité (ou troubles cognitifs) et dont le logement ne répond plus aux besoins et nécessite une adaptation pour permettre à l'occupant de rester vivre chez lui. Le locataire doit ainsi pouvoir justifier d'un taux d'incapacité de 80 % ou plus (obtenu auprès de la Maison départementale des Personnes Handicapées - MDPH), ou bien de la reconnaissance GIR 1-2 de l'Allocation personnalisée d'Autonomie (obtenue auprès du CCAS, de la mairie ou des Pôles Autonomie Territoriaux).

• Pour quoi ?

Les principaux aménagements réalisés portent sur le remplacement de baignoire par un bac à douche extra-large avec pose de barre d'appui et de siège rabattable ; pose de main courante dans les escaliers ; pose de WC réhaussé PMR ; pose de cabine de douche adaptée PMR (selon la configuration des lieux) ; pose de lavabo PMR ; pose d'un sol antidérapant.

• Qui contacter ?

Vous pouvez adresser un courrier à **HABITAT 77** – Direction de la Maîtrise d'Ouvrage - 10, avenue Charles Péguy, CS 90074, 77002 Melun cedex, ou le remettre à votre gardien.ne.

HABITAT 77 & Vous - octobre 2020

Directeur de la publication :
Paul Gibert

Responsable de la rédaction :
Anne Mazet

Photographies : HABITAT 77 et AdobeStock

Réalisation : TOUTÉcrit

Imprimeur : Presse People